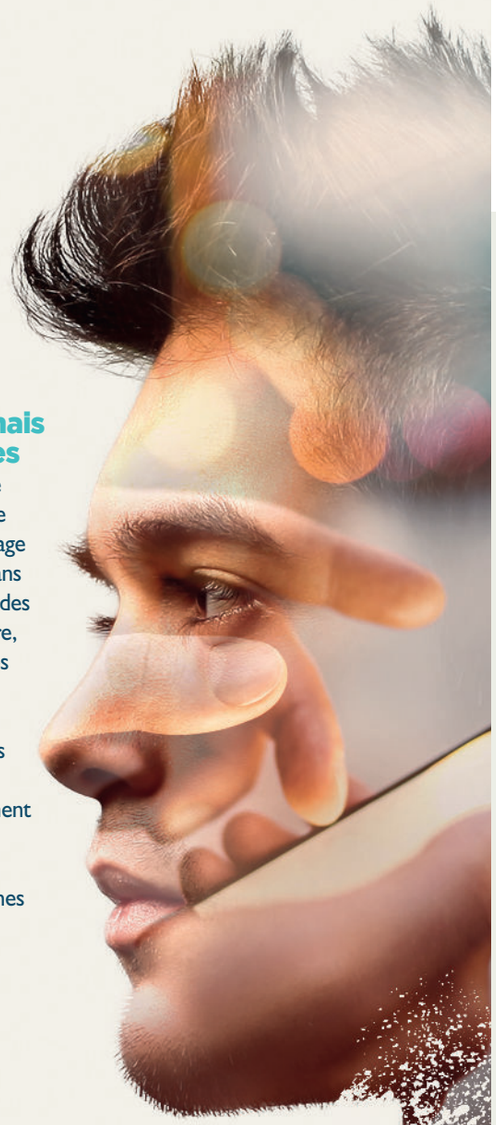

Plus que jamais aux côtés des jeunes, Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'engage auprès des 18-28 ans en leur proposant des services sur mesure, adaptés à toutes les situations.

Étudiants, apprentis ou jeunes actifs : nous avons forcément une solution pour accompagner les projets de nos jeunes auverhonalpins.

Vous souhaitez en savoir + ?
Contactez-nous !

04.81.18.61.22

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

E068047

PENSER PLUS GRAND

Et retrouvez l'intégralité de nos solutions à destination des 18-28 ans sur :

jeunes-bpaura.fr

Le client a la possibilité de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer son droit d'opposition, le client peut adresser un courrier à Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Service Réclamations, 2 avenue du Grésivaudan, 38700 Corenc. Les frais d'envoi de ce courrier seront remboursés au client au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 – Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 Distributeur exclusif des prêts ou crédits renouvelables de BPCE Financement. Imprimeur : Faurite – route de Tramoyes – 01700 Miribel. Juillet 2020.

Crédit photo : Ollyy - Shutterstock. Cookie Studio - Anna Berdnik. Nejron - Krakenimages. Crédit agence : Du Bruit Au Balcon.

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

- **TAEG FIXE :** 0 %
- **Montant du crédit :** 5 000€ sur une durée de 60 mois
- **Montant total dû par l'emprunteur :** 5 000€
- **Le montant de votre échéance :** 83,33€

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PENSER PLUS GRAND

AUX CÔTÉS DE NOS
& étudiants apprentis

Document à caractère publicitaire et promotionnel

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

ma carte
mon appli (1)
mon conseiller

1€ (2) PAR MOIS

(1) Réservé aux abonnés Cyberplus.
(2) Cotisation mensuelle pour la souscription d'un Forfait Cristal Essentiel Jeunes, disponible de 12 à 24 ans. Conditions en vigueur au 01/06/2020, applicables jusqu'au 25ème anniversaire du client. De 25 à 28 ans, la cotisation est de 3 € / mois. Sous réserve d'acceptation par la banque. Voir conditions en agence.

financer
mes projets

0% TAEG (3) FIXE*

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque et après expiration du délai légal de rétractation. Pour un prêt personnel de 5 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, 60 **mensualités de 83,33 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%.** Frais de dossier offerts. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative* : 1,05€ par mois, qui s'ajoutent à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 63€. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,49%. **Montant total dû par l'emprunteur,** hors assurance facultative : **5 000 €. Un crédit vous engage et doit être remboursé.Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(3) Offre réservée aux étudiants et apprentis de 18 à 28 ans. Conditions en vigueur du 18/05/2020 au 31/08/2020. Vous pouvez emprunter sur d'autres montants et d'autres durées. Voir conditions en agence.

* Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 27 ans assuré en décès et perte totale et irréversible d'autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de CNP assurance et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

assurer
mon logement
& ma complémentaire santé

Bénéficiez de la
gratuité
de vos cotisations
jusqu'au 31/12/2020 sur les contrats Assur-BP Horizon(4) et Assur-BP Santé Version Solo(5)

(4) Pour toute nouvelle souscription d'un contrat ASSUR-BP Horizon entre le 13 mai au 31 décembre 2020 inclus, le montant de la cotisation correspondant au nombre de quinzaines de jours restants sur l'année 2020 est offert (dans la limite de 500€). Offre valable une seule fois par client éligible et non cumulable avec toute autre offre promotionnelle. Voir modalités en agence.
(5) Offre valable du 13 mai au 31 décembre 2020 inclus, cotisations offertes (pas de prélèvements prévus à partir de la date d'effet du contrat en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020) pour toute nouvelle souscription d'un contrat ASSUR-BP Santé Profil Solo (pour les moins de 29 ans). Valable uniquement pour la première année de souscription.

ASSUR-BP Horizon est un contrat assuré par : BPCE IARD Chauray – BP 8410 – 79024 Niort Cedex 9 – France Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé – Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS NIORT Siège social : Chaban - 79180 Chauray – France.

ASSUR-BP Santé est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE, entreprise régie par le Code des assurances. Le contrat ASSUR-BP Santé est distribué par BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris. BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.